

Expressions

Numéro 89 - janvier 2019 - 1 euro

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires

Liberté

Égalité

QUI SÈME LA MISÈRE
RÉCOLTE LA COLÈRE

JANVIER

MAR 1
MER 2
JEU 3
VEN 4
SAM 5
D 6
LUN 7
MAR 8
MER 9
JEU 10
VEN 11
SAM 12
D 13
LUN 14
MAR 15
MER 16
JEU 17
VEN 18
SAM 19
D 20
LUN 21
MAR 22
MER 23
JEU 24
VEN 25
SAM 26
D 27
LUN 28
MAR 29
MER 30
JEU 31

FÉVRIER

VEN 1
SAM 2
D 3
LUN 4
MAR 5
MER 6
JEU 7
VEN 8
SAM 9
D 10
LUN 11
MAR 12
MER 13
JEU 14
VEN 15
SAM 16
D 17
LUN 18
MAR 19
MER 20
JEU 21
VEN 22
SAM 23
D 24
LUN 25
MAR 26
MER 27
JEU 28

MARS

VEN 1
SAM 2
D 3
LUN 4
MAR 5
MER 6
JEU 7
VEN 8
SAM 9
D 10
LUN 11
MAR 12
MER 13
JEU 14
VEN 15
SAM 16
D 17
LUN 18
MAR 19
MER 20
JEU 21
VEN 22
SAM 23
D 24
LUN 25
MAR 26
MER 27
JEU 28
VEN 29
SAM 30
D 31

AVRIL

LUN 1
MAR 2
MER 3
JEU 4
VEN 5
SAM 6
D 7
LUN 8
MAR 9
MER 10
JEU 11
VEN 12
SAM 13
D 14
LUN 15
MAR 16
MER 17
JEU 18
VEN 19
SAM 20
D 21
LUN 22
MAR 23
MER 24
JEU 25
VEN 26
SAM 27
D 28
LUN 29
MAR 30
JEU 31

MAI

MER 1
JEU 2
VEN 3
SAM 4
D 5
LUN 6
MAR 7
MER 8
JEU 9
VEN 10
SAM 11
D 12
LUN 13
MAR 14
MER 15
JEU 16
VEN 17
SAM 18
D 19
LUN 20
MAR 21
MER 22
JEU 23
VEN 24
SAM 25
D 26
LUN 27
MAR 28
MER 29
JEU 30
VEN 31

JUIN

SAM 1
D 2
LUN 3
MAR 4
MER 5
JEU 6
VEN 7
SAM 8
D 9
LUN 10
MAR 11
MER 12
JEU 13
VEN 14
SAM 15
D 16
LUN 17
MAR 18
MER 19
JEU 20
VEN 21
SAM 22
D 23
LUN 24
MAR 25
MER 26
JEU 27
VEN 28
SAM 29
D 30
LUN 31

JUILLET

LUN 1
MAR 2
MER 3
JEU 4
VEN 5
SAM 6
D 7
LUN 8
MAR 9
MER 10
JEU 11
VEN 12
SAM 13
D 14
LUN 15
MAR 16
MER 17
JEU 18
VEN 19
SAM 20
D 21
LUN 22
MAR 23
MER 24
JEU 25
VEN 26
SAM 27
D 28
LUN 29
MAR 30
MER 31

AOÛT

JEU 1
VEN 2
SAM 3
D 4
LUN 5
MAR 6
MER 7
JEU 8
VEN 9
SAM 10
D 11
LUN 12
MAR 13
MER 14
JEU 15
VEN 16
SAM 17
D 18
LUN 19
MAR 20
MER 21
JEU 22
VEN 23
SAM 24
D 25
LUN 26
MAR 27
MER 28
JEU 29
VEN 30
SAM 31

SEPTEMBRE

D 1
LUN 2
MAR 3
MER 4
JEU 5
VEN 6
SAM 7
D 8
LUN 9
MAR 10
MER 11
JEU 12
VEN 13
SAM 14
D 15
LUN 16
MAR 17
MER 18
JEU 19
VEN 20
SAM 21
D 22
LUN 23
MAR 24
MER 25
JEU 26
VEN 27
SAM 28
D 29
LUN 30
MAR 31

OCTOBRE

MAR 1
MER 2
JEU 3
VEN 4
SAM 5
D 6
LUN 7
MAR 8
MER 9
JEU 10
VEN 11
SAM 12
D 13
LUN 14
MAR 15
MER 16
JEU 17
VEN 18
SAM 19
D 20
LUN 21
MAR 22
MER 23
JEU 24
VEN 25
SAM 26
D 27
LUN 28
MAR 29
MER 30
JEU 31

NOVEMBRE

VEN 1
SAM 2
D 3
LUN 4
MAR 5
MER 6
JEU 7
VEN 8
SAM 9
D 10
LUN 11
MAR 12
MER 13
JEU 14
VEN 15
SAM 16
D 17
LUN 18
MAR 19
MER 20
JEU 21
VEN 22
SAM 23
D 24
LUN 25
MAR 26
MER 27
JEU 28
VEN 29
SAM 30
D 31

DÉCEMBRE

D 1
LUN 2
MAR 3
MER 4
JEU 5
VEN 6
SAM 7
D 8
LUN 9
MAR 10
MER 11
JEU 12
VEN 13
SAM 14
D 15
LUN 16
MAR 17
MER 18
JEU 19
VEN 20
SAM 21
D 22
LUN 23
MAR 24
MER 25
JEU 26
VEN 27
SAM 28
D 29
LUN 30
MAR 31

1 janvier

Décret : piscine obligatoire pour les CRS les jours de manifestation

février

Le gouvernement français interdit l'utilisation du glyphosate. Grand élan de passage à l'agriculture bio chez les industriels

29 février

La durée d'une journée passe de 24 à 36h dont 32h de temps libre

8 mars

Grève internationale massive des femmes

9 mars

Augmentation immédiate des salaires des femmes avec effet rétroactif de 19%

30 mars

Fin de l'occupation israélienne en Palestine

31 mars

Réquisition de tous les logements vacants et mise à disposition pour les personnes sans domicile

17 avril

Le jour de la fête de l'indépendance syrienne, démission de Bachar El Assad

17 mai

Mouvement international contre les LGBTphobies entraînant la fin de leur pénalisation partout dans le monde

18 mai

Une version très contemporaine de l'Internationale d'Eugène Pottier remporte la 1^{ère} place à l'Eurovision 2019

juin

Tou-te-s les exilé-e-s fiscaux rappatrient leurs capitaux en France

juin

Nouvel accord ASSEDEC supprimant la limitation dans le temps du droit au chômage

5 juin

Jour désormais férié en commémoration de la mort de Clément Méric

15 juin

Suppression des frontières en méditerranée et construction d'un mur autour de la Commission Européenne

15 juillet

Aux USA, Trump démissionne suite à un mouvement social énorme contre le sexisme, le racisme et l'homophobie

19 juillet

L'État reconnaît sa responsabilité dans la mort d'Adama Traoré

21 août

Les transports publics deviennent gratuits sur tout le territoire

23 août

Le SMIC passe à 1700€ net

2 septembre

L'Académie française reconnaît l'écriture inclusive comme faisant partie de la langue française

17 novembre

Christophe Castaner rejoint le mouvement des gilets jaunes

18 décembre

Régularisation globale massive de tous les sans papiers

21 décembre

L'âge légal de départ à la retraite est fixé à 42 ans. Macron prend la sienne

expressions **Solidaires**

Cette page propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

« Mais c'est une révolte ? — Non, sire, c'est une révolution »

La fin de l'année 2018 a été surprenante. Le mouvement des Gilets jaunes a pris une ampleur que personne n'aurait pu prévoir, y compris parmi ses premiers acteurs et actrices. Il a surpris les syndicats et amené certains à se questionner dans leurs pratiques et la façon dont ils sont perçus. Les questions d'égalité et de justice sociale sont au cœur de ce mouvement : rétablissement de l'ISF, fin du CICE, une fiscalité plus juste, dénonciation d'un pouvoir au service des riches...

Ces revendications sociales sont communes à celles de Solidaires. Si le discours de certaines Gilets jaunes se fait parfois nationaliste et se tourne même contre les immigrés, cet aspect inacceptable est resté jusqu'à présent très minoritaire et les tentatives d'appropriation par les extrêmes droites n'ont pas fonctionné. Évidemment les médias et la classe politique se sont jetés avec avidité sur cet aspect du mouvement pour le discréditer, sans compter l'habituel refrain sur les « violences ». Ce n'est pourtant pas le dénominateur commun de la mobilisation, qui au-delà de ses revendications sociales, exprime également le désir d'une démocratie réelle remettant en question l'autoritarisme et le mépris du gouvernement de Macron. Car c'est bien le pouvoir qui a été le plus surpris et complètement débordé par cette mobilisation. Celle-ci, contrairement à ce qui a

été martelé, n'est pas opposée à l'écologie : ce que dénonçaient dès le début les Gilets jaunes, c'est avant tout le poids des taxes -sur le gasoil en l'occurrence- mesure qui consistait une nouvelle fois à punir les pauvres pour leurs déplacements contraints dans des territoires abandonnés des services publics, notamment des transports. Les mobilisations climat débutées en septembre vont se poursuivre et espérons-le, s'amplifier en 2019. *Les Marches pour le climat* qui ont ponctuées jusqu'à présent ces mobilisations ont parfois été le lieu de convergences réelles entre une partie des Gilets jaunes et les militant-es écologistes, dont celles et ceux de Solidaires. Notre Union syndicale, seule organisation à l'avoir fait dans cette séquence, a mis à disposition son outil syndical partout où cela était souhaité et possible, sans transiger sur ses valeurs, notamment sur les questions de l'immigration, du sexisme, du racisme...

Face à ces manifestations, le pouvoir a réagi avec une violence inouïe à l'encontre des manifestant-es : usage massif des gaz et des flash-ball, avec tirs létaux, gardes à vue (près de 5000 !) et même des peines de prison ferme ! Un cap dans la répression a été franchi en décidant que la présomption de culpabilité devenait

la norme (interpellations avant même les manifestations), comme dans la nouvelle de Ph. K Dick, *Minority report* : la police serait-elle à présent dotée d'agent-es « precogs », doté-es de facultés de divination des actes possibles des futurs délinquant-es ou criminel·les ? Cela en dit très long sur la société Macron.

Ce dernier a malgré tout annoncé que ses réformes anti-sociales à son programme seraient menées, contre vents et marée jaune : retraites, assurance chômage, fonction publique... Avec en cadeau de bonne année pour ces pauvres qui « coûtent un pognon de dingue » : un décret adopté le 30 décembre... instaurant des mesures punitives et extrêmement coercitives à l'encontre des demandeurs et demandeuses d'emploi. Une année qui commence en réaffirmant cette terrible violence d'État et patronale : surveiller et punir les pauvres. Un précepte ancien, qui illustre bien le discours sur les méritant-es qui « y arrivent », par exemple en traversant la rue, et tous les autres... celles et ceux qui aujourd'hui se révoltent. **Une raison pour nous de continuer à être présent-es, en soutien, avec nos revendications de justice sociale et fiscale pour toutes et tous, et sur le terrain des entreprises et des services, pour des augmentations de salaires.**

Résultats d'élections pour l'Union syndicale Solidaires

Le panorama des dernières élections présenté ici, aussi bien dans la fonction publique (les trois versants) que dans d'autres entreprises soumises aux CSE, montre que notre Union se développe, malgré un contexte pour le moins difficile : les nouvelles formes de représentativité, dont dépendent les moyens des équipes sur le terrain pour agir et fonctionner, comme au niveau national et interprofessionnel, impliquent à chaque élection une concurrence entre organisations et induisent une présence à renouveler sans cesse. **Ils démontrent aussi tout le travail qu'il nous reste à faire pour peser encore plus dans les mobilisations, en étant plus présent-es, à partir de nos orientations et valeurs.**

Dans la Fonction publique hospitalière

Quelques données et des premières analyses sur la Fonction publique Hospitalière pour le syndicat SUD Santé Sociaux...

Résultats obtenus par les organisations syndicales dans l'ordre et les évolutions par rapport à 2014 :

CGT : 31,6 % (-0,1)
FO : 24,8 % (+1)
CFDT : 24,3 % (-0,7)
SUD Santé Sociaux : 8,4 % (-0,1)
UNSA : 5,5 % (+0,6)
CFTC : 2,2 % (-0,7)
CGC : 0,8 % (+0,3)
FA FP : 0,5 % (+0,2)

Au Conseil Supérieur de la Fonction Hospitalière, le syndicat SUD Santé Sociaux reste représentatif avec 2 sièges de titulaires sur 20. A noter qu'au niveau national, FO passe devant la CFDT. La Fédération SUD Santé Sociaux a réaffirmé ses accords de coopération avec la Centrale Démocratique Martiniquaise des Travailleurs (CDMT) et le Syndicat des Travailleurs Corsés (STC). La CDMT arrive en tête des élections avec 34,4 % des voix. Quant au STC, il arrive également en tête avec 30,36 % des voix.

Ce scrutin a été marqué par une forte abstention, qui s'élève à 55,9 %. Le contexte social et politique peut l'expliquer en partie. Pour la première fois, dans certains établissements, le suffrage via un vote électronique était possible et les difficultés ont été nombreuses pour participer aux votes (bugs informatiques, code d'identifiant non reçu etc.). Le vote électronique n'a donc pas fait progresser le taux de participation à ces élections et a plutôt aggravé l'abstention. Celle-ci doit aussi nous questionner sur nos pratiques syndicales et la perception que les agent-es ont des syndicats. Les équipes syndicales de la Fédération SUD Santé Sociaux porteuses de Solidarité, d'Unité et de Démocratie, ont maintenant le score obtenu lors des précédentes élections professionnelles en 2014. Nous continuerons à porter un autre modèle de société basé sur le partage des richesses, l'égalité, la justice sociale et fiscale, une transition écologique rapide ainsi qu'une démocratie plus concrète.

SUD Santé Sociaux continue à mettre son outil syndical au service de toutes celles et tout ceux qui se battent pour changer ce système.

Dans la Fonction publique Territoriale

La fédération SUD Collectivités Territoriales connaît une progression sensible de ses résultats avec un renouvellement certain grâce à 30% de listes nouvelles. Nous obtenons ainsi la représentativité nationale par un siège au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT).

Ce résultat est la reconnaissance de l'activité quotidienne de nos militantes et militants, de nos syndicats, qui portent, dans des conditions souvent difficiles, notre projet liant revendications quotidiennes et perspective de transformation sociale, accompagnement individuel et mobilisation collective. Il est le débouché de l'investissement constant de générations militantes depuis plus de 20 ans et le fruit d'une campagne politique réaffirmant nos valeurs : *défense et amélioration du service public, lutte contre la concentration urbaine alimentant la fracture territoriale, les privatisations, la défense du statut et la lutte contre la précarité et le clientélisme, l'augmentation des salaires, la diminution du temps de travail, le droit à la santé et l'amélioration des conditions de travail, l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations...*

Ce siège au conseil supérieur permettra aux équipes militantes dépourvues de la représentativité locale d'agir au mieux pour la défense des agent-es (HMI, locaux...). Cela nous donne aussi de nouvelles responsabilités face aux contre réformes sociales d'ores et déjà en cours ou annoncées : CAP 2022, retraite, chômage, protection sociale... **Nous sommes plus que jamais déterminés à transformer ce vieux monde.**

Dans la fonction publique d'Etat

Avec 7,6% de représentativité, Solidaires subit un léger tassement de 1,4% aux élections professionnelles dans le versant Etat. Derrière ce tassement, on constate de fortes disparités de résultats. SUD Culture : 16,2%, SUD Education : 4,8%, SUNDEP : 2,5%, SUD Recherche : 7,1%, Solidaires Maedi (Affaires Etrangères) : 5%, SUD Pôle Emploi : 7,6%, SUD TAS (Min. du Travail) : 15%, Solidaires Douanes : 18,64%, SUD PTT (Poste) : 19,7%, SUD PTT (Télécom) : 21,2%, Solidaires Météo : 32,3%, Solidaires Finances Publiques : 33,56%, Solidaires CCRF 34,84%, SNUPFEN (Eaux et forêts) : 44,45%. Si Solidaires enregistre des baisses dans certains secteurs, dans d'autres il progresse. Avec de nouvelles implantations : à Jeunesse et Sports (7,2%) et dans les services du 1er Ministre (2,8 %). Dans ces deux secteurs, Solidaires se présentait pour la première fois, améliorant ainsi sa couverture dans ce versant. **Au total, on peut constater que Solidaires diversifie et étend ses implantations.**

La participation à ces élections a été très variable : de 30% à la Recherche et 42% à l'Education Nationale jusqu'à 73% aux Finances et 76% à la Poste. La participation moyenne est de 50,8% (-1,4%), ce qui correspond à celle de l'ensemble de la fonction publique dans les trois versants (un agent public sur deux a voté). Mais un constat général est clair : le vote électronique introduit dans de nouveaux secteurs, et qui tend à se généraliser, défavorise la participation même si ce n'est pas forcément le seul facteur. Ainsi, le taux de participation du haut encadrement est toujours plus élevé que celui de la catégorie C.

Au final, Solidaires reste 6^e organisation à l'Etat (7,6%) avec un siège au CSFPE, devant FA-FP (1,8 %), la CFTC (2,7%, -0,7%) la CGC (6,1%, +0,6%). La première organisation reste FO (17,1 %, +0,1%), devant la FSU (16,3%, +0,7%), l'UNSA (15,9%, +1,7%), la CFDT (13,8%, -0,2%), et la CGT (12,1%, -1,3%).

Solidaires porte un projet syndical tourné vers la transformation sociale qui trouve plus que jamais sa place dans le paysage syndical de la fonction publique de l'Etat, où il s'ancre et se diversifie.

Côté Etudiantes et étudiants

Des élections étudiantes aux conseils des universités et aux conseils d'administration des CROUS ont eu lieu à l'automne 2018. Avec une progression pour Solidaires étudiant-e-s.

Si certaines élections ont été difficiles (listes liées à des partis ou actes de malveillance de liste concurrente), nos résultats sont satisfaisants. On note une progression de Solidaires étudiant-e-s en voix comme à Paris 1, en nombre d'élus-es à Paris 8 Saint-Denis et Montpellier 3 Paul-Valéry, ou l'obtention d'élus-es pour la première fois comme à Strasbourg, l'Université de Montpellier ou Clermont-Ferrand.

Ces résultats garantissent la possibilité de présenter une liste autonome au CNESER (instance représentative nationale avec 11 sièges) au printemps prochain. Et nous donne des avantages dans le cadre d'une éventuelle constitution d'une liste plus large avec divers partenaires.

Les élections CROUS ont eu lieu fin novembre. La fédération s'est présentée dans 6 CROUS et a obtenu plus de 5% dans 5 d'entre eux (moyenne au dessus des 10%) et 4,5% à Lyon. À noter que la concentration sur une journée a nuí aux poids lourds électoraux comme l'UNEF.

Solidaires étudiant-e-s obtient pour la première fois des élus-es dans les CROUS de Paris, Lille, et Rennes, grâce à des alliances. À Grenoble une alliance avec une UNEF dissidente permet d'obtenir 2 suppléances. Pas d'élus-es à Caen ni à Pau malgré des scores très honorables.

Solidaires étudiant-e-s sort renforcé de ce cycle électoral. Nous souhaitons continuer à améliorer le travail de préparation, à mieux mutualiser matériel et analyses, d'autant plus que les fusions des Universités et des CROUS réduisent le nombre de sièges, à notre désavantage.

Solidaires établit son implantation à la RATP

Solidaires RATP participait pour la 1^{re} fois aux élections professionnelles à la RATP. Le résultat est encourageant compte tenu du contexte de ces élections. Créé il y a 3 ans, Solidaires a dû faire face à presque 2 ans d'attaques juridiques de la part du syndicat sud et de la direction afin de pouvoir exister à la RATP, retardant notre développement.

Autre élément significatif, les conséquences attendues du vote électronique : 54,83% d'abstention au 1er tour et encore plus au 2e, soit 20% de plus par rapport aux élections à l'urne de 2014 ! Sur les 15 CSE de la RATP, 11 n'ont pas atteint le quorum de 50%. D'où un deuxième tour.

Avec 3,27% et plusieurs élus-es CSE, Solidaires établit son implantation à la RATP. Avec des élus-es chez les opérateurs (métro), sur le RER (conduite) et la maintenance des trains, ainsi qu'au BUS/MRB (conducteurs et mécaniciens) c'est-à-dire partout où nous sommes réellement implantés.

Solidaires RATP présentait des listes dans 8 CSE sur 15. Mais le nouveau découpage par CSE a dilué notre poids.

Ces élections professionnelles et les moyens alloués à notre campagne auront également permis à Solidaires RATP de se faire connaître et de nouer des contacts dans des endroits où nous ne sommes pas présents. Les positionnements et le soutien de l'Union syndicale Solidaires, de Solidaires Paris et des syndicats et fédérations de Solidaires nous ont facilité ce travail vis-à-vis des salarié-es. **Nos axes prioritaires pour le futur sont : faire connaître nos valeurs et ancrer définitivement nos pratiques syndicales vis-à-vis des salarié-es, pour**

mettre en avant nos différences, tout en continuant de travailler sur le développement et la formation, afin de multiplier nos implantations militantes. Certes le nouveau contexte légal et conventionnel à la RATP ne nous facilite pas la tâche mais nous devons nous y adapter.

Elections SNCF: Une claqué pour les patrons!

SUD-Rail est là, et bien là, pour ne pas laisser Pépy et les syndicats d'accompagnement démanteler l'entreprise et précariser encore un peu plus les cheminot-es!

Avec un résultat national de 17,3%, en progression de 0,5%, SUD-Rail renforce sa place de 3ème organisation syndicale de la SNCF. Après la grève du printemps dernier, c'est un vrai revers pour la direction et le gouvernement qui paraient sur une progression de l'UNSA et de la CFDT, espérant qu'elles franchiraient la barre des 50%, maintenant nécessaire pour valider des accords. C'est raté : CGT, SUD-Rail et FO représentent 58,93% des voix, tout collègue confondu ; et 79,90% parmi le personnel d'exécution.

Avec la mise en place des CSE sur des périmètres différents des anciens CE, mais aussi avec l'application de la représentation équilibrée des hommes et des femmes, ce sont des équipes renouvelées qui siègeront dans les instances, dans un contexte de très forte diminution des moyens syndicaux.

Vote électronique, quelques bonnes pratiques

Le vote électronique est passé dans les pratiques courantes des élections professionnelles, une méthode à laquelle nous nous étions opposés pour de nombreuses raisons, notamment l'accessibilité de toutes les travailleuses avec un net avantage à la fréquentation des cadres, maintes fois constaté. On a aussi relevé une visibilité réelle sur le déroulement des opérations adonnée aux seuls experts et les possibilités de fraude accrues puisque le vote ne se fait pas physiquement avec un bureau de vote. On constate de manière récurrente le flou qui règne sur les méthodologies employées, le code du travail ou de la fonction publique étant très légers sur la question et la CNIL se bornant à publier des avis d'ordre général. Côté fonction publique, c'est l'improvisation à tous les étages, pas de protocoles électoraux, on essuie les plâtres à chaque nouveau scrutin. **Dans la mesure où la décision d'avoir recours au vote électronique peut être prise unilatéralement par la direction de l'entreprise depuis 2016, autant se préparer à ce type de scrutin dans les meilleures conditions.**

En amont du vote

Dans le cadre du protocole électoral ou des discussions préalables dans la fonction publique, il faut s'assurer de l'accessibilité et de la disponibilité des listes électorales, tout d'abord pour être certains de la présence de tous les électeur-trices et pour suivre en temps réel les émargements afin de relancer dans la mesure du possible les collègues, adhérents, etc. Ces émargements devront être disponibles en temps réel et sous format de tableur numérique pour être exploitables, c'est parfaitement possible avec les technologies employées.

Propagande électorale

Toujours en amont du scrutin, il faudra s'assurer le plus possible de la diffusion de la propagande électorale sous format papier, qui doit se faire à la charge de l'employeur, la moins mauvaise solution étant la remise des codes d'accès et de la propagande électorale en amont du scrutin et en main propre aux électeur-trices. **Il est possible aussi dans les grands établissements multi-sites de diffuser des professions de foi locales, une possibilité qui doit être exploitée avec un matériel ciblé sur les services concernés ; ne pas le faire peut faire croire que votre syndicat ne se présente pas sur un scrutin local.**

Le site

Son ergonomie est importante, par exemple toutes les listes doivent apparaître sur une seule page, la navigation doit être intuitive et les consignes claires ; il est important de faire ces contrôles en amont du scrutin. Une assistance en ligne est nécessaire, il faut veiller à ce qu'elle soit gratuite en cas de communication téléphonique.

Le bureau de vote

Il doit exister même si le vote est « virtuel », avec des membres de la direction et des syndicats, de même une procédure doit être prévue pour accompagner les électeur-trices qui auraient un handicap ou des difficultés avec l'outil informatique.

En pratique

La présence d'un local isolé où le scrutin pourra se dérouler à l'abri des regards sera nécessaire dans chaque établissement concerné. Il arrive encore trop souvent que le vote se déroule sur l'ordinateur du responsable hiérarchique. **Il est aussi possible pour les équipes syndicales de mettre à disposition un local ou un dispositif de vote type tablette numérique pour aller au devant des électeur-trices, cela dans les cas où un protocole électoral ou un règlement ne l'interdit pas.**

Mesures audiences des organisations syndicales Décembre 2018

	Fonction publique 2014 (1)		Fonction publique 2018 (2)		Interprofessionnel hors FP				Total Privé+public	
					TPE 2016 (3)	Rappel TPE 2012	TPE+DP-CE-DUP 2017 (4)	Rappel TPE+CE+DUP+DP2012	2018	Rappel 2014
Inscrit-es	5 212 957	5 150 092	4 502 621	4 614 653	13 244 738				18 394 830	
Votant-es	2 753 540	52,80%	330 925	7,35%	5 664 031	42,76%	5 043 521		8 229 403	44,70%
Exprimés	2 619 360	2 419 000	323 622	465 796	5 243 128					
CGT	604 624	23,08%	528300	21,80%	81 286	25,11%	136 033	29,54%	1 355 927	26,77%
CFDT	504 804	19,27%	459100	19,00%	50 122	15,48%	88 699	19,26%	1 317 111	26,00%
FO	486 857	18,58%	438500	18,10%	42 117	13,01%	70 231	15,25%	807 434	15,94%
CFTC	87 195	3,32%	70600	2,90%	20082	6,20%	30 074	6,53%	497 361	9,49%
CGC	76 147	2,90%	81200	3,40%	10928	3,37%	10 697	2,32%	559 305	10,67%
UNSA	271 865	10,37%	270300	11,20%	40499	12,51%	33 864	7,35%	280 555	5,35%
Solidaires	179 378	6,85%	154500	6,40%	11324	3,49%	21 885	4,75%	181 405	3,46%
FSU	207 085	7,90%	209300	8,60%					175 557	3,47%
Autres	201 405	7,68%	207600	8,50%	67264	20,78%	48 152	10,39%	477 459	9,43%
Total									550 855	4,26%
									550 855	7,61%
									640 505	8,85%
									553 606	7,22%
									487 562	6,36%
									335 905	4,64%
									354 935	4,63%
									209 300	2,89%
									410 632	2,84%
									7 233 421	

(1) Résultats du scrutin du 4 décembre 2014

(2) Résultats du scrutin du 6 décembre 2018

(3) Résultats du scrutin Très petites entreprises réalisé en décembre 2016 et janvier 2017

(4) Résultats issus de l'ensemble des élections CE, ou à défaut DP, ou DUP de la période 2012-2016



3 questions à :



**MAISON
DES LANCEURS
D'ALERTE**

**Seul-es-s, ils et elles osent alerter.
Ensemble, soutenons-les !**

Pourquoi une maison des lanceurs d'alerte ?

Dénoncer une fraude fiscale ou une affaire de corruption, révéler une surveillance de masse ou le pillage de vos données personnelles, alerter sur un médicament cause de décès ou sur des risques pour l'environnement... De Laura Pfeiffer à Edward Snowden en passant par Antoine Deltour, les lanceurs d'alerte prennent tous les risques pour défendre en conscience l'intérêt général. Mais à quel prix ?

Harcèlement, agressions, pressions, procès, licenciement, divorces... les lanceurs d'alerte, isolés et fragilisés, passent souvent par une phase de grande précarité et vulnérabilité. Pourtant, œuvrer pour l'intérêt général ne devrait pas faire basculer une vie.

Parce que les lanceurs d'alerte œuvrant pour l'intérêt général sont les vigies de notre démocratie et qu'il est de notre devoir de les protéger, pour la première fois dans le monde, une Maison des Lanceurs d'Alerte (MLA) est créée, sous l'égide d'un collectif de 17 associations et syndicats, dont Solidaires et le SNJ.

Celle-ci mettra à disposition des lanceurs d'alerte une équipe d'experts (juristes, psychologues, avocats...) pour leur offrir un accompagnement personnel juridique, technique, psychologique, médiatique, financier et social et rompre leur isolement.

Pour la société et la démocratie, les lanceurs d'alerte ont joué – et jouent – un rôle clé, en signalant

ou révélant des faits qui portent atteinte à l'intérêt général, aux biens communs. La MLA, en les accompagnant, permettra de faciliter l'alerte et son traitement, tout en protégeant les personnes.

Par qui et comment est porté cette maison ?

La construction de la MLA était initialement portée par Sciences Citoyennes et Transparency France mais il y a aujourd'hui 17 membres fondateurs de la MLA qui sont : Anticor, Attac, Bloom, Cfdt Cadres, Criigen, Gisti, Greenpeace France, Nothing2hide, Le Pacte Civique, Pplaa, Réseau Environnement Santé, Sciences Citoyennes, Sherpa, Solidaires, Syndicat National Des Journalistes, Transparency International France et Ugict Cgt. Déjà d'autres organisations ont fait part de leur souhait de rejoindre la MLA.

Les orientations de la Maison des Lanceurs d'Alerte sont déterminées par quatre instances :

Un Collège des fondateurs qui regroupe les membres fondateurs dont le rôle est d'élaborer la stratégie générale de l'association et de déterminer les évolutions à envisager dans l'objet de l'association, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale ;

Un Conseil d'administration, instance de gouvernance principale de l'association, constitué d'au moins deux-tiers de membres fondateurs et au plus d'un tiers d'adhérents personnes physiques élus paritairement par l'Assemblée générale ;

Un bureau paritaire, comprenant au moins une co-présidente, un co-président, un.e secrétaire général.e et un.e trésorier.e, chargé de la gestion courante et des urgences ;

Une Assemblée générale regroupant les adhérents de l'association et chargée notamment de voter ses orientations stratégiques.

Quelles sont ses priorités ?

La MLA accueillera tous types d'alertes d'intérêt général. Afin d'accompagner ces lanceurs d'alerte, la MLA proposera :

une aide juridique pour les informer de leurs

droits et obligations et les aider dans leurs démarches,

un appui technique pour sécuriser l'information transmise,

un soutien psychologique si nécessaire,

un accompagnement médiatique s'il est pertinent de rendre publique l'alerte

La MLA pourra également confier le portage de l'alerte à une organisation, afin de garantir l'anonymat du lanceur d'alerte.

En outre, pour aider financièrement les lanceurs d'alerte, la MLA se dote d'un Fonds de Dotation. Celui-ci fera régulièrement appel à divers types de contributions : financement participatif, dons, legs...

La Maison des Lanceurs d'Alerte poursuivra le plaidoyer, déjà initié par ses co-fondateurs, afin d'améliorer la législation française et européenne en matière de droit d'alerte.

Elle proposera également de former toutes personnes ou structures concernées de près ou de loin par le lancement d'alerte ou son traitement.

La Maison des Lanceurs d'Alerte et son Fonds de Dotation espèrent ainsi devenir deux piliers essentiels de notre démocratie, en protégeant à leur tour, celles et ceux qui nous ont alertés.

Afin de garantir la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte ou de ses informations, la MLA offrira début 2019 en premier contact un accueil téléphonique et proposera la solution technique appropriée à la transmission de l'alerte. Pour des raisons de sécurité, aucun accueil n'aura lieu dans ses bureaux.

Pour soutenir la création du fonds de dotation et plus généralement les activités de la MLA, vous pouvez donner en ligne ponctuellement ou régulièrement, par chèque ou carte bleue, via le compte HelloAsso : <https://frama.link/mla2018>

Si vous souhaitez participer plus activement à la vie de l'association, vous pouvez adhérer par courrier ou en ligne : <https://mlalerte.org/adherer>



Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'Union syndicale Solidaires sans jamais avoir osé le demander !

Une grande partie des salariés d'aujourd'hui sont très éloignés des syndicats : ils ne côtoient pas de militants syndicaux, ne savent pas très bien ce que c'est qu'un syndicat, comment ça fonctionne et, surtout, à quoi ça sert. C'est d'autant plus vrai pour les jeunes salariés, confrontés à une forte précarité.

Ce livre se veut un outil pour expliquer de façon concise aux non-syndiqués ce qu'est un syndicat en général, et Solidaires en particulier, relativement « jeune » dans le paysage syndical, et qui revendique plus de 100 000 adhérents.

De par sa création qui procède d'un rassemblement d'organisations syndicales préexistantes, Solidaires se présente comme une « Union syndicale », par opposition au modèle confédéral centralisé. Ceci permet des prises de décision différentes de celles adoptées par d'autres organisations syndicales, non pas selon une règle « majorité contre minorité » mais au consensus, donc avec l'accord de toutes les organisations présentes dans le regroupement.

Alors que Solidaires vient de fêter ses vingt ans, ce petit ouvrage permet de présenter à tout nouvel adhérent ou curieux la spécificité de cette Union syndicale. En douze questions impertinentes, reprenant et détournant des stéréotypes souvent associés aux syndicats, sont abordés son fonctionnement et son positionnement face à la société actuelle et au système économique, son histoire, son identité, ses modalités d'actions et ses pratiques, son engagement sur les débats de société.

Autant d'angles d'approche qui font de ce livre un support pédagogique utile au grand public comme aux militant·e·s désireux de faire connaître cette organisation et d'écarter quelques idées reçues sur le syndicalisme en général.

Comment est née l'Union syndicale Solidaires ? Quel rapport entretient Solidaires à la politique ? Quel est le contenu spécifique des combats menés par Solidaires ? Existe-t-il une action syndicale internationale chez Solidaires ? Comment prendre contact avec Solidaires, ou avec un de ses militants ? Chacun des chapitres essaie de faire le tour de ces questions essentielles avant de finir par quelques pages retraçant la jeune histoire de l'Union syndicale Solidaires.

Cet ouvrage a bénéficié d'un vrai travail éditorial avec les éditions de l'Atelier lui permettant de sortir de la langue de bois parfois usée des textes syndicaux habituels. A l'heure où les formes d'organisations et d'actions collectives sont questionnées et remises en cause, il n'est pas inutile de disposer d'un outil accessible permettant de faire connaître à la fois notre réalité, nos actions au quotidien mais aussi nos différences qui ne se résument pas aux caricatures médiatiques.

Le sommaire :

« Pourquoi donc y a-t-il autant de syndicats ? », « À quoi vous servez ? », « Vous n'avez rien trouvé de mieux que la grève ? », « Donc vous faites de la politique ? », « Pourquoi se mêler de tout ? », « Qui décide chez vous ? », « L'international, c'est pour faire du tourisme ? », « L'égalité hommes/femmes, c'est réglé, non ? », « Le travail salarié, c'est dépassé ? », « L'écologie, c'est pour faire joli ? », « Le bien-être au travail, en quoi ça vous regarde ? », « Pourquoi soutenir les sans-papiers ? », « Solidaires en 13 dates » et « Bibliographie »

Découvrir Solidaires, L'union syndicale, éditions de l'atelier, 96 pages – 7 € prix public – parution en janvier 2019.

infos solidaires



Journées intersyndicales femmes

Les prochaines journées intersyndicales femmes (la 22e session!) se dérouleront les 21 et 22 mars 2019 à la Bourse du Travail de Saint-Denis (93). **Quatre thèmes seront au programme. Femmes et sexualités, Violences sexistes et sexuelles au travail, Asile et migrations et enfin la place des femmes dans les Instances représentatives du Personnel.** Nous en sommes encore à boucler les interventions, le pré programme sortira mi-janvier. Comme d'habitude, pour s'inscrire il faut passer par son syndicat (Solidaires locaux ou syndicats et fédérations) qui vous inscrira auprès du Cefi.



Brésil

Bolsonaro est à présent président. Il s'est illustré par ses positions racistes, homophobes, anti-sociales et réactionnaires. La résistance s'organise dans le pays, notamment du côté syndical. **Herbert Claros, de la centrale syndicale brésilienne CSP Conlutas, sera en France durant le mois de janvier, dans le cadre d'une tournée de débats dans de nombreuses Solidaires départementaux,** organisée par le Réseau syndical international de solidarité et de luttes. Une occasion rare et précieuse d'entendre un militant nous parler de la situation au Brésil et d'échanger sur les dangers communs auxquels nous sommes aussi confrontés : montée des extrêmes droites, politiques menées à l'encontre des travailleurs et des travailleuses etc.

Expressions solidaires

Journal bimestriel édité par l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 31 rue de la Grange aux Belles - 75 010 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Cécile Gondard-Lalanne

N° CPPAP : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie,
Montreuil-sous-Bois (93)



Graphisme : Atelier du Bonjour